SOCIÉTÉ DE REPRÉSENTATION FISCALE

NICE — FRANCE

iliade.

REPRÉSENTANT FISCAL

Le représentant fiscal de référence pour les non-résidents.

Cessions immobilières, TVA, obligations déclaratives : nous sécurisons vos opérations en France avec la rigueur d'un cabinet fiscal, en votre nom, auprès de l'administration.

- ✓ Représentant accrédité par l'État français
- ✓ Défense gratuite pendant 4 ans en cas de contrôle
- ✓ Interlocuteur unique à Nice, du dossier à la déclaration

Cessions immobilières

Fiscalité internationale

TVA & déclarations

Contrôle fiscal

iliade-conseil.fr

01

NOTRE CŒUR DE MÉTIER

La représentation fiscale des non-résidents

Vous résidez hors de France

Hors Union européenne, Islande, Norvège

Vous cédez un bien immobilier situé en France ou les titres d'une société à prépondérance immobilière

Pour réaliser cette opération, vous avez l'obligation de désigner en France un représentant fiscal.

- Lorsque le cédant est un particulier :
 - si le prix de vente revenant aux non-résidents est supérieur à 150 000 €
 - et si le bien est détenu depuis moins de 30 ans
 - quel que soit le montant de la plus-value, et a fortiori en cas de moins-value
- Lorsque le cédant est une personne morale, dans tous les cas.

Vous cédez les droits sociaux d'une société française soumise à l'impôt sur les sociétés

La désignation d'un représentant fiscal en France est obligatoire si le cédant — personne physique ou morale — a détenu **plus de 25 %** des droits sociaux de la société à un moment quelconque au cours des cinq années précédant la cession.

Notre mission

Représentant fiscal accrédité par l'État français

En tant que représentant fiscal accrédité par l'État français, **ILIADE** établit votre déclaration de plus-value et atteste du paiement des impositions exigibles :

- Prélèvement sur les plus-values
- Prélèvements sociaux
- Taxe sur les plus-values immobilières excédant 50 000 €
- Taxes sur les terrains nus constructibles
- Taxe de 3 % due par certaines personnes morales

Un engagement vis-à-vis de l'État

ILIADE est le garant de l'exactitude de votre déclaration et s'engage vis-à-vis de l'État à payer l'impôt et les pénalités dus en cas de redressement.

150 000 €	30 ANS	25 %	4 ANS
SEUIL DE PRIX DE VENTE	DURÉE DE DÉTENTION	SEUIL DE PARTICIPATION	DÉFENSE GRATUITE

02

VOTRE PARTENAIRE DE PROXIMITÉ

ILIADE, à vos côtés à chaque étape

Notre expertise en matière de fiscalité internationale nous permet d'apporter des **solutions pragmatiques et sécurisées** à vos problématiques fiscales.

Dès réception des pièces nécessaires à l'établissement de votre dossier, nous vous adresserons une **proposition d'honoraires** ainsi qu'un projet de calcul de la plus-value.

Déductibles de la plus-value imposable, nos honoraires seront prélevés sur le prix de vente lors de la signature de l'acte de cession.

ILIADE vous accompagne et vous conseille dans vos démarches.

Notre direction juridique est à votre écoute pour répondre à vos demandes.

iliade@iliade-conseil.fr

www.iliade-conseil.fr

Expertise

Fiscalité internationale et droit fiscal français maîtrisés au quotidien.

Réactivité

Proposition d'honoraires et projet de calcul dès réception de votre dossier.

Transparence

Honoraires clairs, déductibles de la plus-value, prélevés à la signature.

03

SERVICES ADDITIONNELS

Conseil opérationnel et gestion déclarative

Clients non-résidents

ILIADE propose aux non-résidents un conseil opérationnel en matière de fiscalité française et la prise en charge de leurs obligations déclaratives.

Vous êtes un particulier non-résident et vous disposez d'investissements ou d'avoirs en France.

Nous vous assistons :

- Bilan de votre situation personnelle et localisation de votre patrimoine
- Définition de vos obligations fiscales et déclaratives au regard de la loi française
- Prise en charge de vos déclarations fiscales en France : revenus fonciers, impôt sur le revenu, impôt de solidarité sur la fortune

Vous représentez une entreprise étrangère passible de la TVA en France.

Nous vous proposons les services suivants :

- Audit préalable de votre circuit commercial et logistique
- Préconisations et sécurisation de vos flux au regard de la loi française
- Démarches d'immatriculation à la TVA

Clients établis en France

Nous proposons à nos clients français une assistance en matière de TVA :

- Récupération de la TVA payée dans un État membre de l'UE
- Établissement des déclarations statistiques pour la Douane (INTRASTAT, déclaration européenne de service)
- Correspondance avec les administrations fiscales et douanières
- Audit de vos procédures comptables et fiscales

Parce que la TVA est un sujet complexe

En particulier dans un contexte international, notre équipe est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions : règles domestiques (facturation, TVA déductible, taux applicables), règles particulières (immobilier, yachting, ventes et services électroniques), obligations en France et à l'international.

TVA & Douane

Déclarations, INTRASTAT et correspondance avec les administrations.

International

Flux intracommunautaires et immatriculation TVA en France.

Immobilier & yachting

Règles particulières aux secteurs les plus exposés.

iliade.

REPRÉSENTANT FISCAL

Représentant fiscal des non-résidents — conseil, déclaration et défense de votre dossier auprès de l'administration française.

ACCRÉDITÉ ÉTAT FRANÇAIS

RÉPONSE RAPIDE

HONORAIRES TRANSPARENTS

iliade@iliade-conseil.fr · www.iliade-conseil.fr

455 Promenade des Anglais, Immeuble Nice Premier A — 06200 Nice — France